

Initiatives ministérielles

nients? Alors donc, est-ce que le député considère que la nouvelle économie ou le caractère intangible en termes de garanties données au prêteur est à discuter et rend le prêteur très insécure? Est-ce qu'il considère que le comité a fait avancer la science dans ce domaine, c'est le cas de le dire, pour faire en sorte que les porteurs de la nouvelle économie soient mieux défendus?

[Traduction]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le député de Trois-Rivières parle de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Tout d'abord, nous sommes tous d'accord pour dire que la Loi sur les prêts aux petites entreprises a eu un effet extraordinaire. Dans l'opposition, beaucoup d'entre nous avons proposé des amendements et je dois dire que le gouvernement de l'époque, le gouvernement conservateur, croyez-le ou non, avait accepté certains de nos amendements, ce qui fait que la Loi sur les prêts aux petites entreprises fonctionne.

• (1340)

Le problème, bien sûr, c'est que le gouvernement avait autorisé une couverture de 4 milliards en application de la loi et que le succès a été tel que la couverture maximale est maintenant atteinte. Le député du Bloc me demande si je vais recommander un relèvement de la couverture. C'est une décision qui relève en définitive du ministre des Finances.

Je ne partage pas le pessimisme des députés d'en face en ce qui concerne la perte sur prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je pense que cette perte sera beaucoup plus faible que les pessimistes ne le prévoient. Ils prévoient qu'elle pourrait coûter environ 100 millions au Trésor. Je ne suis pas aussi pessimiste. Je pense que l'économie reprend et que, en dépit d'une certaine perte sur prêts, cette perte sera considérablement plus faible. Bien sûr, tout ce que l'on dit au sujet de la disposition sur la perte sur prêts rend les gens nerveux au sujet de la garantie que nous offrons. Je dois préciser en toute honnêteté que le comité a dit que nous examinerions cela dans les 60 à 90 jours qui viennent.

Il nous importe beaucoup plus d'obtenir des banques qu'elles prennent la relève et suppléent un peu à ce manque qui se fait sentir au niveau de la petite entreprise, comme on le faisait depuis 18 mois en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Autrement dit, maintenant que les banques ont vu que la Loi sur les prêts aux petites entreprises avait eu un effet, maintenant qu'elles ont eu le temps d'y penser, elles pourraient prendre la relève et, comme l'a demandé si souvent le député de Spadina au comité et à la Chambre et comme le préconise M. Hellyer, nous devrions peut-être leur fixer des objectifs pour les prêts aux petites entreprises. Si nous commençons à parler de forcer les banques à consacrer un certain pourcentage de leurs portefeuilles de prêts aux petites entreprises, nous n'aurions peut-être pas besoin d'augmenter la couverture en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

M. Ian McClelland (Edmonton—Sud—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai lu avec grand intérêt le rapport du comité de l'industrie sur les PME. À mon avis, il contient une omission flagrante dont j'aimerais que le député d'en face parle; il s'agit bien évidemment de l'imposition des PME et des entreprises en

général. Le député de Broadview—Greenwood pourrait-il prendre quelques minutes pour nous dire ce qu'on pourrait faire pour encourager les entreprises par le biais du régime fiscal?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, c'est évidemment une omission flagrante. Le rapport aurait dû présenter des recommandations sur la place que devrait faire ce gouvernement aux PME dans sa réforme fiscale, mais cela ne faisait pas partie de notre mandat.

J'ai bon espoir que dans les 60 jours qui viennent, le régime fiscal fera l'objet d'une étude approfondie à la Chambre des communes. Nous recevons tous les mêmes signaux: défendre le statu quo n'est plus une option valable.

Nous savons que l'opposition réformiste est d'avis, et je partage cette opinion, que le moment est venu pour ce pays d'adopter un régime d'impôt unique: 20 p. 100 pour tout le monde. Les PME ne paieraient rien sur les premiers 50 000 \$, ce qui éliminerait, entre autres, beaucoup de paperasserie.

J'espère bien que ce débat aura lieu car je pense que le pays tout entier l'attend. Ça ne faisait pas partie du mandat du comité, mais nous n'en resterons pas là.

• (1345)

[Français]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le cadre de la motion n° 16 du gouvernement portant sur le deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie, pour deux raisons importantes.

Fondamentalement, tout d'abord, il y a le développement régional. Avec l'ensemble des énergies, des efforts et de l'action du développement régional au Québec, et je parle ici du vrai développement régional, celui qui va rejoindre toutes les régions administratives du Québec, pas seulement les grands centres ou les grandes villes, mais toutes les régions administratives dans leur plus profond.

Ceci est un exercice qui se passe au Québec depuis 1984, un exercice majeur de définition du développement régional dans les régions, et au Québec actuellement, on procède à une série de signatures d'ententes-cadres, région par région, sur le développement économique.

Je voudrais simplement prendre la parole dans ce débat pour dire à nos collègues d'en face, au gouvernement, que le développement régional est une affaire du Québec et qu'en ce sens, l'ensemble des députés du Bloc québécois, de l'opposition officielle, pour éviter les dédoublements, pour activer et augmenter l'efficacité des interventions et des investissements dans le développement régional, demandent simplement le retrait de l'instance fédérale dans le développement régional au Québec.

«Nous, députés du Bloc québécois membres du comité, sommes d'avis que le gouvernement du Québec est le mieux placé pour connaître les besoins de financement de ces PME, pour élaborer les programmes et les mettre en oeuvre.» Voilà la première phrase du rapport dissident des députés du Bloc québécois, membres du Comité permanent de l'industrie dont je fais partie, sur l'accès au financement des PME.